

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2022-01-07-06

L'an deux mille vingt-deux, le premier juillet à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique, s'est réuni à la Maison des Associations à Veneux-Les Sablons, commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Madame Marie-Charlotte NOUHAUD, Madame Anne-Sophie GUÉRIN, Monsieur Michel DANNEQUIN, Monsieur Yves COZE, Madame Nathalie VINOT, Monsieur Lionel BOUILLETTE, Monsieur Custodio DE FARIA CASTRO, Madame Martine BEIGNET, Monsieur Thibault FLINÉ, Madame Carole GUERNALEC, Madame Judith REYNAUD, Monsieur Richard DUVAUCHELLE, Monsieur Thomas GROLLEAU, Monsieur Philippe MACAIGNE, Madame Nadège COSCO, Monsieur Jean-Paul CULINAS, Monsieur Gérard THOMAS, Madame Véronique FEMENIA, Monsieur Laurent AVELANGE, Madame Caroline PETEAU, Monsieur Martial QUINTON, Madame Françoise BICHON-LHERMITTE, Madame Nathalie DAOULATIAN, Monsieur Pascal GOUHOURY, Monsieur René CASCALES, Monsieur Hervé DEBOUTIERE, Monsieur Christophe MERLE, Monsieur Laurent SIGLER, Madame Sylvie MONCHECOURT, Monsieur Jean-Yves CORBEL, Madame Valérie EPIKMEN, Madame Gael TANGUY, Madame Laure DUMAS PRIMBAULT, Madame Anne GRAU, Madame Mireille EYRIGNOUX, Monsieur Fabrice ETTORI, Madame Pascale LELOT-BERDIER, Monsieur Lionel LEILLOT, Monsieur Daniel SEGLA, Monsieur Jean-Claude POILPREZ, Madame Pascale PALARD, Monsieur Emmanuel CENDRIER, Monsieur Alain MARC.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie MONCHECOURT

Délégués titulaires :

Nombre : 82

Présents : 37

Délégués suppléants :

Nombre : 82

Présents : 6

Absents représentés : 4

Nombre de votants : 47

Date de convocation :

Le vendredi 24 juin 2022

OBJET : Approbation du rapport d'activités 2021

Vu les articles L2224-1 et suivants du Code général de collectivités territoriales, modifié par le décret n°2015-1827 ; relatifs à l'obligation pour le comité syndical de présenter un rapport d'activité annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ;

Après rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport d'activités 2021 du SMICTOM de la Région de Fontainebleau.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Monsieur Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le : **13 JUIL. 2022**
Date de mise en ligne le : **13 JUIL. 2022**

